

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DE L'UNIVERSITE

Jeudi 1<sup>er</sup> juillet 2021, 12H15

en présentiel (salle D67) et par WEBEX

### Présent-e-s :

Vice-présidente

(présidence ad interim) : Delphine Guillet

Membres :

Nicolas Chappuis, Hugo Clémence, Valérie Défago Gaudin, Annik Dubied, Jean-Philippe Dunand, Elisa Lorenzo Garcia, Olivier Hari, Adrian Holzer, Gilles Lauener, Pierre-Alain Mariaux, Nerea Parro Gomez, Loris Petris, Sergio Rasmann, Corinne Rossari, Marco Severino, Benoît Valley

Membres du Rectorat

(voix consultatives): Jean-Marie Grether, Martin Hilpert

### Excusé-e-s :

Membres :

Allison Beretta, Adrian Bangerter, Naomi Chodan, Maeva Ciarleglio, Arielle Moro, Christophe Ollier, Carolina Salva Lopez

Membres du Rectorat

(voix consultatives) : Felix Kessler, Kilian Stoffel, Nathalie Tissot

Procès-verbal :

Caroline Gillardin Masci

### Ordre du jour

1. Accueil et information
2. Approbations :
  - a. de l'ordre du jour
  - b. du PV de la séance du 20 mai 2021
3. Data Manager du bureau qualité de l'UniNE: Madame Maryline Grand-Guillaume. Présentation du poste à l'invitation du Bureau
4. Conseil de l'Université :
  - a. Présentation de la liste des candidat-e-s internes et externes par le groupe de travail (Rapporteur : Adrian Holzer)
  - b. Questions / remarques
  - c. Election des 4 membres du CU à proposer au Conseil d'Etat
5. « Inquiétude face à la précarité des étudiant-e-s de l'Université, penser l'après-Covid ». Présentation de M. Hugo Clémence et discussion
6. Communications du Rectorat
7. Divers

## Procès-verbal

### **1. Accueil et information**

La vice-présidente Madame Delphine Guillet (DG) accueille tous les membres. Cette séance est tenue de façon hybride, à savoir les membres ont la possibilité d'y assister en présentiel ou par Webex.

### **2. Approbations :**

#### **a. de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est approuvé.

#### **b. du PV de la séance du 20 mai 2021**

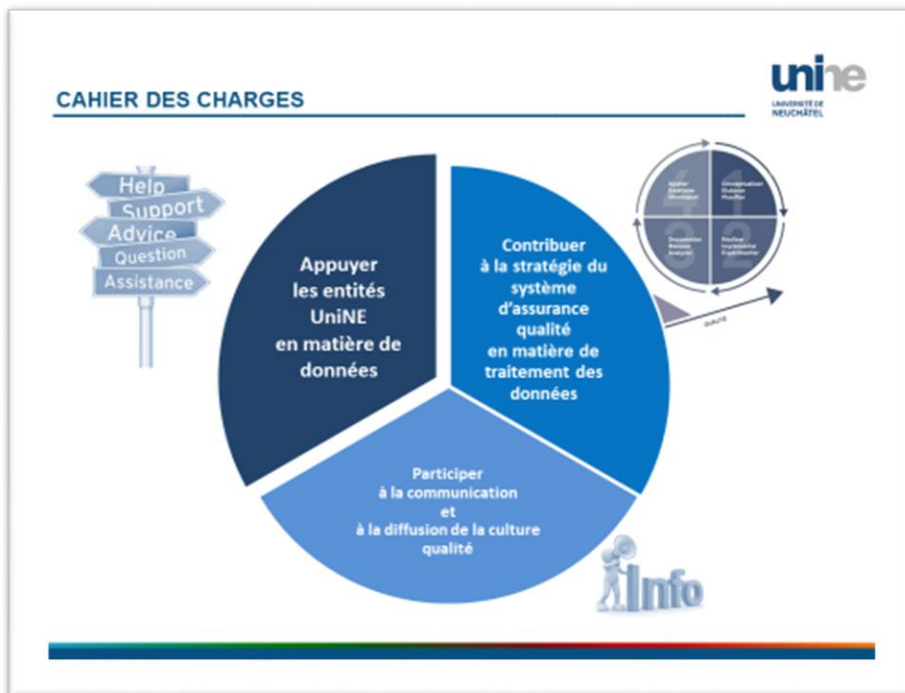
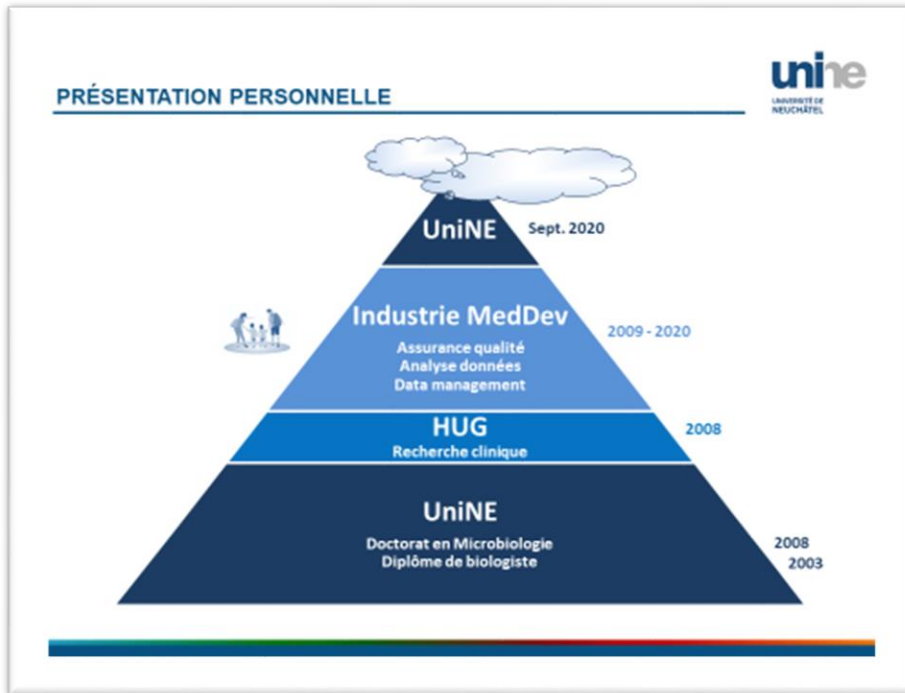
Le PV est approuvé.

### **3. Data Manager du bureau qualité de l'UniNE: Madame Maryline Grand-Guillaume. Présentation du poste à l'invitation du Bureau**

DG remercie beaucoup Madame Maryline Grand-Guillaume pour sa présence.

Présentation powerpoint





CAHIER DES CHARGES



**Appuyer les entités UniNE  
en matière de données**

- **Collaborer** avec les entités qui fournissent les données / assurent leur stockage et leur traitement
- Veiller à la **qualité des données** depuis la source à l'exploitation
- Emettre des **recommandations de modélisation** et de **fédération des données** pour en simplifier l'analyse
- Auditer régulièrement la **fiabilité des sources de données / processus** de traitement
- **Collaborer** avec les entités lors de la **mise en place de projets** impliquant des données

CAHIER DES CHARGES



**Contribuer à la stratégie  
du système d'assurance qualité  
en matière de traitement des données**

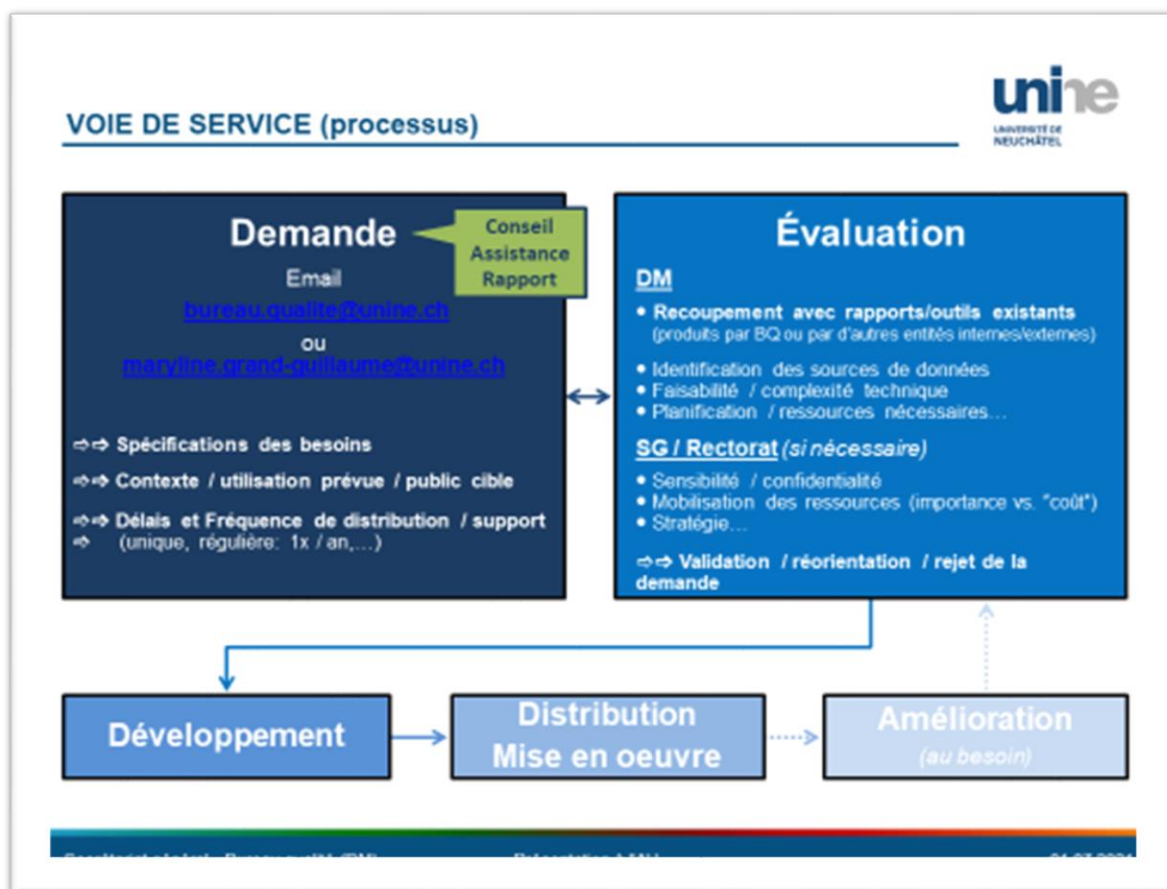
- Identifier les **sources de données** (internes / externes) pour la création et le maintien des tableaux de bord
- Elaborer des **processus** et proposer des **indicateurs** pertinents pour l'évaluation de la qualité
- **Spécifier et documenter** les processus d'exploitation des données à fins décisionnelles
- Etablir des **règles** et des **procédures de partage** des données à l'interne et à l'externe de l'Université
- Veiller à la **conformité** de l'exploitation des données **aux lois et aux directives**

**CAHIER DES CHARGES****Participer à la communication et à la diffusion  
de la culture qualité**

- Participer à la **commission Qualis**
- **Renseigner** les parties prenantes (en particulier **Etat** et **entreprises de ranking**)
- Participer à la **communication** du **Bureau qualité**

**EXEMPLES DE PRESTATIONS**

- Développement du **tableau de bord de suivi de la réalisation du mandat d'objectifs de l'UniNE** (17 indicateurs, basés sur données OFS et internes)
- Définition d'une procédure standardisée de collecte / traitement des données, et mise en œuvre, pour la participation annuelle aux **classements Times Higher Education (WUR & Impact)**  
+ analyse des résultats
- Collaboration au **projet de monitoring égalité** mené par le BEC : support / conseil concernant la définition des indicateurs, le processus de collecte et de traitement des données, et leur présentation
- Production de **statistiques étudiant-e-s** dans le cadre de l'**analyse approfondie des cursus**
- Production de **statistiques spécifiques** (e.g. statistiques étudiant-e-s dans le cadre du renouvellement de la chaire d'histoire de l'art et muséologie)



#### Questions/réponses :

- Est-ce que cela fait partie de son cahier des charges d'aider ou conseiller les chercheuses et chercheurs à développer un plan de gestion des données, qui doit de plus en plus souvent être inclus dans les requêtes de projets ?  
Un tel soutien n'est pas exclu, mais son étendue va dépendre de la quantité de demandes de ce type. Mme Grand-Guillaume donnera volontiers des conseils ou recommandations générales en matière de gestion de données, qui pourront être utilisés par les chercheuses et chercheurs pour développer leur plan, mais elle n'aura probablement pas suffisamment de disponibilités pour fournir un support plus étendu, ou spécifique, à chaque chercheuse et chercheur qui la contacterait.
- Est-ce qu'il serait utile que les chercheuses et chercheurs fournissent à Mme Grand-Guillaume les données disponibles afin que chacun-e-s y ait accès ?  
Il n'est pas nécessaire de fournir les données à Mme Grand-Guillaume, mais il peut être intéressant de l'informer de l'existence de ces données, afin qu'elle puisse rediriger d'éventuelles personnes qui la contacteraient pour obtenir ce type de données.
- En poste depuis peu de temps, a-t-elle déjà approché les facultés ou est-ce aux facultés de la contacter ? il y a parfois un flou sur qui et comment collecter les données.  
Mme Grand-Guillaume a commencé par interagir avec le domaine central (SACAD, SITEL, etc), puis avec certaines facultés dans le cadre des rencontres annuelles avec les doyen-ne-s ou enfin pour donner suite à des demandes de rapports statistiques. Ces interactions se renforceront avec le temps, en fonction des besoins qui seront exprimés.  
Mme Grand-Guillaume se tient à disposition pour répondre aux éventuelles questions des entités de l'UniNE en matière de données.

- Au sein des facultés les données sont très souvent conservées sur des serveurs ou dans des classeurs dans le bureau des assistant-e-s (par exemple les données récoltées par des étudiant-e-s). Est-ce une bonne manière de procéder ?  
Mme Grand-Guillaume indique que ce sujet est vaste et complexe et nécessiterait une discussion plus étendue. Elle mentionne également l'existence d'un Règlement sur les ressources informatiques qui contient certains éléments de réponse à cette question.
- La FSE a fait cette année un effort de collecte et de traitement de données avec l'aide du chef de service adjoint du SACAD, afin de mettre en place un monitoring au niveau de la faculté. Est-ce que dans le futur ce type de démarche devrait passer par Mme Grand-Guillaume ?  
Mme Grand-Guillaume encourage la faculté à continuer sur cette voie. Elle précise qu'elle est disponible en cas de besoin et qu'il est important de l'informer. Cela lui permet de jouer un rôle de coordination et de maintien de la cohérence.

Mme Grand-Guillaume est vivement remerciée pour sa présentation.

#### 4. Conseil de l'Université :

- Présentation de la liste des candidat-e-s internes et externes par le groupe de travail (Rapporteur : Adrian Holzer)**
- Questions / remarques**
- Election des 4 membres du CU à proposer au Conseil d'Etat**

Ce point est traité à huis-clos. L'AU désigne les quatre personnes qui seront proposées au Conseil d'Etat. DG contactera les personnes que se sont portées candidates afin de leur donner une réponse officielle.

#### 5. « Inquiétude face à la précarité des étudiant-e-s de l'Université, penser l'après-Covid ». Présentation de M. Hugo Clémence et discussion

Discours de M. Hugo Clémence, membre du corps étudiant de l'AU et Président de la FEN

Mesdames et Messieurs les membres de l'Assemblée, Chères et Chers collègues, Monsieur le Recteur, Avant toute considération, je souhaite remercier vivement le Bureau de l'Assemblée de m'accorder ces quelques minutes de parole. Conscient de l'ordre du jour chargé qui nous a occupé aujourd'hui, je ferai en sorte d'être aussi clair et concis que possible dans le déroulement de mon intervention. Au regard de l'urgence qu'elle soulève, il eût été dommage et dommageable de la reporter à une date ultérieure d'autant plus qu'elle pourrait je l'espère nourrir la réflexion de notre nouveau Conseil de l'Université, puisqu'après tout, elle présentera les grandes lignes d'une problématique appelant à mon sens une prise de conscience et d'initiatives de nombreux organes de l'Alma Mater. Dont peut-être le Conseil de l'Université qui pourrait apporter une perspective externe bienvenue.

L'inquiétude que je souhaiterais partager avec vous, au fond, est dramatiquement simple, et j'espère avoir trop des dix minutes qui me sont offertes pour vous la présenter, gardant ainsi un peu de temps pour une ébauche de discussion qui pourra, je l'espère, se poursuivre lors de notre prochaine séance plénière. Vous l'aurez compris dans le titre de mon intervention, je souhaiterais vous parler de la précarité des étudiantes et des étudiants. Lors de notre avant-dernière réunion (si je ne me trompe pas), des membres du Corps intermédiaire s'étaient déjà exprimés sur la précarité qui frappe durement les doctorantes et les doctorants et par conséquent, j'espère ne pas vous paraître trop redondant dans la présentation d'un fléau qui touche également le Corps étudiant et qui, par conséquent, me porterait presque à penser qu'elle est consubstantielle à la vie académique lorsque cette dernière n'est pas encore assise à la Chaire professorale.

Mesdames et Messieurs, je suis inquiet car il y a dans les couloirs de l'Université une cruelle réalité : des étudiantes et des étudiants qui appréhendent la fin du mois, la manière de payer leurs factures, leur loyer, ou ce qu'elles/ils vont bien pouvoir manger. Je crois ne pas exagérer en vous disant qu'elles et ils sont nombreuses et nombreux à sauter des repas pour être sûr-e-s de parvenir à finir le mois. Enfin, il y a celles et ceux qui en arrivent aux dernières extrémités, à savoir s'endetter pour pouvoir payer leurs études. Je ne sais pas ce qu'elles/ils disent à leur banquier pour pouvoir réaliser l'inimaginable, mais malheureusement cela marche aussi chez nous et pas uniquement du côté de Berkeley, Harvard et suivantes, comme je le pensais, je le confesse, bien naïvement.

Les faits que vous rapporte depuis cette tribune ne sont pas les hypothèses du pire, ce sont les témoignages de naufrages, d'espérances laissées en déshérence, et je vous les transmets tels que nous les avons reçus sur le bureau du Comité exécutif de la Fédération des étudiant-e-s neuchâtelois-e-s ces dernières semaines, à la suite de la mise en place de notre Fond d'Urgence et Solidaire qui avait pour but premier de répondre à la crise financière qui a touché et touche encore les étudiant-e-s durant la pandémie.



Par souci d'économie de temps, je n'entrerai pas dans tous détails des longues étapes qui ont conduit à la création de ce fond d'urgence, simplement les grandes lignes : il y a quelques semaines de cela, un ancien médecin aujourd'hui citoyen vaudois mais jadis étudiant au sein de l'Université de Neuchâtel et bénéficiaire lors de son cursus d'une conséquente bourses d'étude, a souhaité restituer une partie de ce qui lui avait été offert par l'État et aider ainsi les étudiantes et les étudiants qui connaissent aujourd'hui une situation qu'il vivait lui-même hier. Ne sachant pas comment accueillir la petite fortune rapportée, les autorités neuchâteloises ont redirigé le généreux donateur auprès de notre ancien Vice-président Romain Dubois qui lors de son départ s'est chargé de nous transmettre le dossier, ainsi qu'auprès de l'association Les Cartons du Cœur, qui distribue des repas gratuits et dont les services furent salutaires au plus fort de la pandémie.

Si vous me le permettez, je voudrais compléter mon récit de quelques chiffres, qui rendront peut-être les éléments rapportés un peu plus tangibles : aux 5000 francs octroyés par cette personne se sont ajoutés 4000 autres francs de la part d'institutions et de particuliers qui ont souhaité, pour certains, rester anonymes, portant ainsi le budget de ce fond d'urgence à 9000 francs. Nous avons lors de ce premier volet de soutien reçu 18 demandes et en avons retenues 15. En tout, 8111 francs furent accordés.

Face cette situation surprenante puis inquiétante, la FEN a souhaité continuer sur sa lancée et a effectué elle-même une demande de dons, qui a permis de récolter la somme de 26'339 francs. Le délai permettant aux étudiantes et aux étudiants de déposer une demande de soutien financier étant encore ouvert, je ne suis pas en mesure de vous donner un chiffre définitif, mais je peux d'ores et déjà vous dire que nous avons actuellement reçu 14 demandes représentant un total de 15'187 francs, soit une moyenne de 1000.- par personne...et je vous prie de me croire si j'ajoute qu'à la lecture des dossiers détaillant les sommes demandées, ce chiffre qui nous paraissait alors étonnement élevé a plus d'une fois laissé planer le doute d'une situation volontairement ou involontairement sous-estimée.

Ayant établi ces quelques considérations et arrivé au cœur de mon propos, je souhaiterais à présent anticiper un questionnement qui se forme peut-être au sein de cette Assemblée, relatif aux outils déjà existants pour répondre à des situations de précarité, je pense en particulier aux bourses attribuées par l'État et le Bureau social. Puisque nous sommes ici représentantes et représentants des corps constitutifs de l'Université, je n'entrerai pas plus avant dans la question des bourses cantonales, sinon pour rappeler les délais parfois contraignants auxquels sont soumis les demandeuses et demandeurs, les structures administratives et les calculs complexes souvent décourageants qui en découlent. Et de toute manière, les bourses cantonales n'étant par définition pas à même de répondre à des demandes urgentes telles que les quelques exemples que je vous ai mentionnés en amont, et qui sont au centre de cette réflexion, je les laisserai de côté mais espère pouvoir réserver cette discussion à une autre Assemblée, non moins honorable mais peut-être davantage compétente en la matière.

Concernant le Bureau social, je tiens en premier lieu à souligner son travail considérable et son soutien sans faille aux étudiantes et aux étudiants, et qui plus est durant la crise sanitaire qui a mis à rude épreuve les services et les structures de notre Institution. Une question demeure néanmoins, et elle est, au fond, la raison qui me pousse devant vous aujourd'hui : pourquoi les étudiantes et les étudiants ne se tournent-elles/ils pas davantage vers ce Bureau ? et, partant, pourquoi constate-t-on encore autant des demandes, pour certaines très alarmantes, alors même qu'il existe des structures sensées les accueillir ? Une fois encore, je ne jette la pierre à personne, bien au contraire. Je tente de comprendre comme cela se fait-il que nous n'ayons pas encore réussi à faire table rase de la précarité au sein de notre Université alors même que nous avons les armes pour lutter contre cette précarité. Est-ce un problème de communication ? Les étudiantes et les étudiants sont-elle-ils suffisamment accompagné-e-s lors de leurs démarches ? Est-ce un problème de ressources humaines ? Est-ce un problème de temps ? pourquoi ? Pourquoi ne parvenons-nous pas à en finir avec la précarité à l'Université. Ma question est peut-être simpliste, voire naïve. Et comme souvent, je ne doute pas qu'il est de coutume d'offrir des réponses bien compliquées à des problèmes très simples. Mais en attendant, certain-e-s étudiant-e-s ont faim. Et cela m'est insupportable.

Ce sentiment, je souhaitais le partager avec vous aujourd'hui. Non pas pour rendre collective la douleur, mais en espérant que nous pourrions trouver ensemble des pensements à appliquer sur ces plaies béantes. Ce n'est donc pas seulement à votre réflexion que j'en appelle, c'est également notre audace. Je vous prie d'y réfléchir. A l'art. 2 b) du Règlement de l'Assemblée de l'Université relatif aux compétences qui lui sont attribuées, nous lisons : « participer à l'élaboration des grandes orientations de la politique et la stratégie de l'Université ». Une politique encore plus efficace de lutte contre la précarité n'est-elle pas quelque chose que nous pourrions imaginer réaliser ensemble, en commençant par exemple par développer une meilleure stratégie de communication et de visibilité des services de soutien, ou encore en mettant en place des outils de sensibilisation à l'endettement, présentant notamment les moyens de l'éviter ? Une politique académique plus simple, et surtout plus proche, plus parlante pour les étudiantes et les étudiants, qui se sentent aujourd'hui oublié-e-s ou inaudibles. Un politique de solidarité qui ne soit pas à des années lumières des préoccupations concrètes de celles et ceux qui vivent au quotidien la difficulté de payer leurs factures, la privation et parfois l'endettement. Je ne souhaite pas prêter le flanc à la critique trop simple qui verrait dans la tâche qui nous est confiée celle de palabrer sans fins et sans résultats. L'université, telle que je la considère, est ouverte sur le monde et doit assumer son rôle de sismographe de la société, et peut-être et avant tout de notre petite société dont nous sommes la représentation, et qui est riche de talents, de rêves, d'attentes et de projets qui parfois ne demandent rien sinon un peu d'écoute et la force d'espérer que le mois prochain sera meilleur. Souvent, j'ai entendu au sein de cette assemblée, l'interrogation « est-ce bien notre rôle ? est-ce bien dans nos compétences



de nous occuper de cela ? ». Mais je voudrais paraphraser Camus : nous ne pouvons pas dire que cela ne nous concerne pas, car cela nous concerne. J'évoquais le règlement tout à l'heure, mais je pourrais également m'appuyer sur les propos de notre ancienne présidente Ellen Hertz qui, dans son rapport quadriennal pour la législature 2017-2020 écrit : « La deuxième fonction de l'Assemblée relève de sa force de proposition. En effet, pour pouvoir contribuer à « l'élaboration des grandes orientations politiques et la stratégie de l'Université », l'Assemblée est appelée à être plus qu'une caisse de résonance pour communiquer avec le Rectorat. Elle doit pouvoir participer en amont aux discussions menant à certaines prises de décisions, prendre des initiatives et faire des propositions qui sont entendues ».

Je vous disais en préambule, Mesdames et Messieurs, que mon propos vous semblera peut-être quelque peu redondant car déjà connu. Toutefois, force est de constater que malgré toute notre bonne et belle volonté, les choses peinent à changer. Et comme l'annonçait Victor Hugo en décrivant l'image d'une humanité misérable mais pleine de lumière et de grandeur : « Tant qu'il existera, par le fait des lois et des mœurs, une damnation sociale créée artificiellement, en pleine civilisation, des enfers, des livres de la nature de celui-ci pourront ne pas être inutiles ». J'ai la conviction qu'il en va de même en ce qui concerne les étudiant-e-s dans la précarité, et les réflexions voire les actions que nous devons mener dans cette Assemblée.

M. Clémence est remercié pour son discours et la suite est réservée aux questions :

- Combien d'étudiant-e-s en pourcentage seraient touché-e-s par la précarité à l'UniNE ? la FEN a été très interpellée par le nombre de demandes qui ont été faites par les étudiant-e-s. C'est compliqué de donner un pourcentage car les personnes qui étudient et qui n'arrivent pas à boucler leur fin de mois se tournent généralement en premier vers l'Etat dont la procédure afin d'obtenir des fonds est très longue et n'aboutit pas toujours. Mais aussi vers le Bureau Social, et d'autres instances. Il serait bien que la FEN puisse se coordonner avec toutes ces instances, y compris le Rectorat, lors de prochains volets de soutien. Si les personnes qui étudient s'adressent à la FEN, c'est qu'elles ont besoin immédiatement d'argent.
- Un membre indique que la Société Académique de l'UNINE est consciente de ce problème et a donné des fonds au Bureau Social et à la FEN. Il serait utile de pouvoir centraliser tout cela, établir une data afin d'avoir conscience des chiffres et pouvoir concrétiser ce problème. Aussi trouver des réponses pour fournir une aide au niveau social, psychologique, décrochages, etc.
- Un membre demande si ce problème était déjà présent avant la pandémie du Covid ? oui il l'était. Est-ce que les gens qui ont besoin d'aide n'osent pas s'adresser à quelqu'un ou alors est-ce que ces gens demandent de l'aide mais n'en reçoivent pas ? Est-ce que les étudiant-e-s connaissent le Bureau Social ? M. Clémence répond qu'effectivement, les étudiant-e-s ne savent pas toujours à quel organe s'adresser et ignorent parfois que l'existence du Bureau Social. La FEN a fixé un seuil de CHF 1000.- afin d'aider les gens de façon urgente. Les étudiant-e-s demandeuses/rs sont souvent pris-e-s dans un cercle vicieux : elle/ils accumulent les dettes pour payer leur loyer, nourriture, redevances, etc. et ne savent pas quels frais demander en premier. De plus ces personnes sont souvent dans la culpabilité en se disant qu'il y a des gens qui sont encore plus dans le besoin, par exemple des personnes qui ont un emploi précaire, une famille à nourrir, etc et ces personnes pensent qu'elles profitent trop, alors qu'elles sont elles-mêmes dans le besoin. Il faudrait donc mettre en place une meilleure communication avec les étudiante-s dans le besoin afin qu'elles/ils sachent à qui s'adresser et évaluer leur propre situation tout en ne culpabilisant pas par rapport à d'autres personnes. Il faudrait que ces personnes sachent que se trouver dans une telle situation peut arriver à chacun-e-s et désacraliser ce phénomène.
- Un membre demande s'il s'agirait plutôt d'aide ponctuelle ou à long terme ? Selon M. Clémence il ne s'agirait pas de couvrir par exemple tous les frais d'étude chaque mois, mais d'apporter une aide ponctuelle afin que les étudiant-e-s puissent payer leur frais ordinaire de la vie (appartement, nourriture, électricité, etc) si elles /ils viennent à manquer. Sur les 14 demandes, la moitié ont demandé les mêmes frais que ceux de la demande précédente. Il s'agirait donc dans ces cas qu'on se pose la question comment on peut les aider afin qu'elles/ils sortent de cette situation, plutôt qu'elles/ils ne deviennent « dépendant-e-s » de la même aide chaque mois. L'AU pourrait réfléchir à cette question.
- Un membre demande à M. Clémence s'ils ont fait appel à la AED en ce qui concerne la distribution de nourriture. Oui l'AED a proposé un repas pour un très petit prix. Il y a eu une augmentation des demandes.
- Quel est le profil des demandeuses et demandeurs ? une très grande partie sont des étudiant-e-s étranger-e-s. Elles/ils ne connaissent pas le fonctionnement de l'administration suisse.

- Un membre du rectorat propose que les enseignant-e-s prennent quelques minutes en début de semestre pour présenter les options disponibles aux étudiant-e-s. M. Clémence répond que les étudiant-e-s s'adressent en général aux étudiant-e-s car elles/ils ont besoin de s'adresser à des personnes qui sont dans la même position qu'elles/eux. Mais il serait effectivement intéressant que des enseignant-e-s puissent également les informer et se tenir à leur disposition par exemple en début d'année académique. Un membre indique que le service académique fait une présentation de tous les services à chaque rentrée notamment dans les brochures remises aux étudiant-e-s. Il existe également un blog mis en place par Mme Marika Fenley pour la tenue des examens. On pourrait éventuellement lui demander qu'elle y mette également les renseignements cités ci-dessus. Un-e étudiant-e, même étranger-e est censé-e pouvoir subvenir à ses besoins selon le bureau de l'immigration, en faisant par exemple des petits jobs. Mais étant donné la situation de la pandémie, ce doit être plus compliqué à trouver. On pourrait également relayer régulièrement des informations à propos du Bureau Social sur la page d'accueil Web de chaque faculté, ainsi que sur les écrans LIS. A savoir que les personnes qui viennent de l'étranger ne peuvent pas bénéficier d'aide du Bureau Social le 1<sup>er</sup> semestre. M. Clémence indique que la FEN souhaiterait pérenniser son fond de soutien. L'association pourrait orienter les étudiant-e-s qui le demandent auprès du canton ou du Bureau Social ou d'autres organes aidant afin qu'elles/ils sachent à qui demander de l'aide et leur éviter de devoir faire à plusieurs reprises les mêmes démarches sans succès. Une procédure dans ce sens pourrait voir le jour.
- Un membre demande comment faire pour que l'argent fourni par les fonds soit distribué aux personnes dans l'urgence. M. Clémence répond que l'élément « temps » est très important. Il faudrait effectivement mettre en place une procédure accélérée : il faudrait que les étudiant-e-s connaissent l'existence de ces fonds d'urgence, puis s'assurer que les étudiant-e-s soient orienté-e-s vers les bons organes et fassent les bonnes démarches. Puis, en attendant qu'elles/ils touchent de l'argent, les aider financièrement.

DG indique qu'on reprendra ce point à la prochaine séance plénière et remercie beaucoup M. Clémence pour son intervention. Elle lui demande de venir avec des chiffres plus concrets sur ce point dans le futur. M. Clémence précise qu'il sera difficile de donner des chiffres concrets car on ne sait pas dans quelle mesure la pandémie a joué un rôle dans ces demandes.

#### **7. Communications du rectorat**

- La communauté universitaire recevra bientôt une communication du rectorat sur le bilan du dernier semestre et la rentrée d'automne qu'on espère en présentiel.
- La consultation sur le nouveau bâtiment UniHub prendra fin cette semaine. Le semestre a été marqué par la récolte d'informations et de données afin d'établir le cahier des charges qui servira aux futurs concours d'architecture.
- Le processus sur l'accréditation suit son cours. Le Conseil suisse d'accréditation rendra sa décision avec un peu de retard, à savoir au mois de septembre.

#### **8. Divers**

Le vice-recteur M. Grether émet un avis critique sur la procédure retenue pour désigner les futur-e-s membres du CU proposé-e-s par l'AU.

Le doyen de la FLSH, M. Mariaux indique que c'est sa dernière séance plénière en tant que membre de l'AU car sa fonction prendra fin en juillet. C'est M. Honegger qui le remplacera. Il a eu beaucoup de plaisir à travailler au sein de l'AU et remercie tout le monde. La Doyenne, Mme Dubied, fait de même et sera remplacée par le nouveau doyen de la FSE M. Bezençon.

La prochaine séance plénière aura lieu le 30 septembre 2021.

La séance est levée à 14h05.